

Sommaire

Pr	réface		IX
1	Laı	motivation du contrôle technique	1
	1.1	L'avènement de la loi Spinetta	1
	1.2	La prévention	5
2	Les	statut du contrôleur technique	11
	2.1	Les conditions d'exercice	11
	2.2	Les incompatibilités de fonction	24
	2.3	La contribution à la prévention	32
3	Lei	recours obligatoire au contrôle technique	35
	3.1	La motivation	35
	3.2	Le risque de cette désignation	36
	3.3	La source de l'obligation	37
	3.4	La mission obligatoire	49
	3.5	Les sanctions du non-respect	49
4	Les	missions de prévention	51
	4.1	Définition de la mission	51
	4.2	Les missions de base	56

VI Contrôle technique de la construction

	4.3	Les missions complémentaires	70
	4.4	Les missions composées	86
	4.5	Les missions hors loi Spinetta	87
5	Le c	ontrat	105
	5.1	La qualification du contrat	105
	5.2	Les formes d'intervention	108
	5.3	Les paramètres de la prestation	
	5.4	La consultation des contrôleurs techniques	117
	5.5	Le contrat de contrôle technique	
	5.6	Les marchés à bons de commande	137
6	Con	trôle technique et responsabilités	139
	6.1	Les différentes natures de responsabilités	140
	6.2	La responsabilité « réparation » (civile)	
	6.3	La responsabilité pénale	
	6.4	L'assurance et le contrôleur technique	
	6.5	L'assurance des contrôleurs techniques	
	6.6	Perspective et évolution du dispositif d'assurance	
7	Leo	contrôle technique et la vie d'une opération	187
	7.1	La relation avec les partenaires de la construction liés au maître	
		de l'ouvrage	
	7.2	La relation avec les institutions de prévention	
	7.3	L'exercice de la mission de contrôle technique	208
8	Anr	iexes	233
	1	Directive n° 89-109 du 21 décembre 1989 (annexe 1)	235
	2	Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978	237
	3	Décret n° 78-1146 du 7 décembre 1978 (extraits)	247
	4	Décret n° 99-443 du 28 mai 1999	249
	5	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 (extraits)	265
	6	Arrêté du 7 novembre 1990	269
	7	Arrêté du 20 novembre 2000	
	8	Circulaire du 5 mai 1994	281
	9	Note d'information du 29 juin 1994 de la Commission Centrale	
		des Marchés	291

1	Règlement intérieur de la commission d'agrément des contrôleurs techniques	293
1	1 Liste des contrôleurs techniques agréés	301
1	2 Nomenclature des agréments	305
Abré	viations	307
Glossaire		
Réfé	rentiel normatif	315